



Le mot du Président

Chers Locataires,

Chaque nouvelle année commence par son cortège de bons vœux. Aussi, permettez-moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année pour l'année 2023, pour vous et vos proches.

Malgré une conjoncture difficile, cette année sera, pour Montélimar-Agglomération Habitat sous le signe de l'engagement, des défis et des objectifs à atteindre.

La politique qui sera engagée portera principalement sur les réhabilitations thermiques, les engagements d'économies d'énergie, l'amélioration de votre cadre de vie.

De beaux projets sont à l'étude. Je vous tiendrai informé tout au long de l'année de leur avancement.

Mais rien ne se fera sans votre appui et celui des collaborateurs.

Tout sera mis en œuvre dans les services de MAH au travers d'une profonde réorganisation pour répondre au mieux à la satisfaction des locataires : formation du personnel, réaménagement des postes de travail... autant d'axes améliorés.

De vraies valeurs de respect, de persévérance, et de sens de l'honneur, seront nous accompagner pour se tourner vers l'avenir.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de découvrir ce programme avec vous tout au long de l'année 2023, je vous souhaite une agréable lecture de ce nouveau numéro.

Bien cordialement.

Norbert Graves
Président Directeur Général
de Montélimar-Agglomération Habitat

Le vendredi 27 janvier 2023, Norbert Graves, Président Directeur Général de Montélimar-Agglomération Habitat, le Directeur, M. Sicot accompagnés des administrateurs et censeurs de MAH, ont présenté leurs vœux au personnel.

L'occasion d'évoquer les grands axes prioritaires de cette nouvelle année : réorganisation des services, la reprise des constructions neuves ainsi que la poursuite de la rénovation thermique des bâtiments. Une cérémonie de vœux marquée par la remise de huit médailles du travail.



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Elus pour 4 ans, les représentants de locataires agissent pour vos intérêts. Ils recensent les problèmes identifiés sur le terrain et en discutent avec le bailleur, participent aux séances du Conseil d'Administration, aux commissions d'attributions des logements, votent donc le budget, les augmentations de loyers, les réhabilitations, les travaux, les acquisitions, les cessions, le montant des charges.

En cette fin d'année 2022, les locataires du parc de MAH ont été sollicités pour élire leur représentant.

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DEUX REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MONTEILIMAR-AGGLOMERATION HABITAT-OPH SCRUTIN DU 30 NOVEMBRE 2022

- Nombre d'inscrits : 2107
- Nombre d'enveloppes recensées : 372
- Enveloppes renfermant des bulletins nuls : 24
- Suffrages exprimés : 348

Sièges à pourvoir : 2

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin secret de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste sans radiation, ni panachage, le nombre des sièges revenant à chaque liste s'effectue de la façon suivante :

Listes Suffrages obtenus Sièges

C.N.L 191 voix M. Salim BOUZIANE
C.L.C.V 157 voix M. Gérard SOLIGNAC

SIGNATURE DU PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE

Suite à la délibération n°5 du Conseil d'Administration du 14 janvier 2022, le nouveau Plan de Concertation Locative (convention entre les associations de représentants des locataires et MAH) a été signé le 27 octobre 2022, lors du conseil d'administration, et ce, pour une durée de 3 ans. Les organisations représentatives des locataires étaient présentes pour la signature du PCL (plan de concertation locative).

PCL (Plan de Concertation Locative) c'est quoi ?

Les Plans de Concertation Locative sont des conventions passées entre les associations de locataires et les bailleurs sociaux. Ils définissent les modalités et moyens de la concertation entre locataires et bailleurs HLM.



M. Sicot, Directeur de MAH et les représentantes des Associations, représentées par M^{me} BOCHATON (CNL) et M^{me} CAMP (CLCV).

NOUVEL ACCUEIL MAH

Montélimar-Agglomération Habitat vous accueille désormais dans son nouvel espace aménagé.

L'accueil général ainsi que l'accueil technique (réclamations) vous reçoivent aux horaires d'ouverture habituels. Vous pouvez les contacter au :

Accueil Général : 04 75 01 69 80

Service Technique : 0.800.300.666

**Heures d'ouverture : Lundi / jeudi : 8h-12h
13h-16h30 (17h standard téléphonique)**

Vendredi 8h-12h



SEMAINES SANTE MENTALE

La Ville de Montélimar a organisé

« Les semaines de la santé mentale » du 8 au 20 octobre 2022.

Les bailleurs sociaux étaient invités à participer cette année à ce forum enrichi par des ateliers, conférences, expositions.... L'occasion pour Véronique Mazoyer, Chargée de Clientèle et Estelle Brawanski, Médiatrice, de représenter Montélimar-Agglomération Habitat. Expérience enrichissante où un public intéressé sur l'accès au logement social était au rendez-vous. Cet après-midi a permis de rencontrer de nombreux partenaires, eux aussi présents pour l'occasion.

TRAVAUX GROS ENTRETIEN/PROJETS

Résidence Montpensier/ Châteauneuf du Rhône

Remise en peinture des menuiseries bois et encadrements des fenêtres.

La Résidence Le Mas à Châteauneuf-du-Rhône se transforme !

Initialement, ces 21 studios étudiants du Centre de Formation Professionnelle Forestière rattaché à la CCI de la Drôme vont devenir 8 logements familiaux (3 T3 et 5 T2) et se rajouteront ainsi aux 35 logements du parc MAH déjà existants sur la commune. La restructuration du bâtiment concerne tous les corps d'état. Un chantier important pour MAH !
Achèvement prévu pour Mai 2023.

Résidence Montpensier



PROXIMITE PARTICIPATIVE INAUGURATION DES JARDINS PARTAGÉS

La proximité participative continue de se développer au sein du patrimoine de MAH.

Le mois de juillet 2022 a été l'occasion d'inaugurer les jardins partagés sur la résidence « Les Glycines » en centre-ville de Montélimar en présence de : M. Graves, Président Directeur Général de MAH, M. Vincent, Censeur de MAH, Mme Grac, Présidente de l'Amicale « Les Jardins de Bavière » M. Solignac, Représentant des locataires (CLCV), Mme Tomas, médiatrice de projets participatifs, ainsi que les locataires.

De même, pour la résidence "Les Jonquilles" à Marsanne, en compagnie de : M. Le Maire M. Lagier, son Adjointe Mme Porte, M. Graves Président Directeur Général de MAH, M. Solignac représentant des locataires (CLCV), les locataires de la résidence, gardiens, responsable de Proximité de MAH ainsi que nos partenaires (Croix-Rouge, Truffaut Montélimar, XP2I). Ces projets intergénérationnels, ont pour but de favoriser le lien social avec les locataires, et ainsi, partager des moments conviviaux autour du jardinage. Nous souhaitons à nos locataires, de bonnes plantations et de bonnes récoltes à venir.

Résidence « Les Glycines » à Montélimar



Résidence « Les Jonquilles » à Marsanne



**Vous êtes intéressé par un projet participatif
au sein de votre résidence ?**

Contactez : Lynda TOMAS au 04 75 01 69 80

Ou sur contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr

DÉMATERIAISATION AVIS D'ECHEANCE FACTURE DE LOYER



Montélimar-Agglomération Habitat souhaite vous sensibiliser sur la préservation de l'environnement et vous invite à télécharger votre avis d'échéance/facture de loyer, directement via votre Espace Locataires depuis le site internet de MAH.

Finis les envois papier, optez pour l'option de téléchargement sur votre compte client :
Gérer mon compte /Options

Vous n'avez pas encore créé votre compte client ?

Veuillez trouver la démarche ci-dessous :

La création de votre « espace locataire »

- Depuis le site internet <https://www.montelimar-agglomeration-habitat.fr> rubrique mon compte (en haut à droite), accédez à votre « **espace locataires** » en cliquant sur le lien. **Attention ! votre n° dossier facturation et votre n° dossier client, que vous retrouverez sur votre avis d'échéance, sont nécessaires pour la création de votre compte**
- Renseignez le formulaire – Un mail vous sera envoyé avec votre identifiant et votre mot de passe.
- Vous pouvez vous connecter à votre espace locataires.

PAYER VOTRE LOYER PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Les avantages de payer le loyer par prélèvement automatique

- **GAIN DE TEMPS** : Votre loyer est prélevé automatiquement chaque mois : plus besoin de vous déplacer ou d'envoyer votre paiement par courrier. Ecologique, plus de papier !
- **MAITRISE DE VOTRE BUDGET** : Vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient (le 2, le 7, le 12 ou le 15 du mois), sans aucun frais bancaire ni d'envoi, donc plus économique.
- **SÉRÉNITÉ** : Finis les oublis, les retards et les courriers égarés ! Le paiement de votre loyer est sécurisé. Pour payer votre loyer par prélèvement automatique, il vous suffit d'envoyer votre demande, accompagné d'un RIB, avec la date de prélèvement souhaitée : le 2, le 7, le 12 ou le 15 du mois, c'est vous qui choisissez !

Un (e) chargé (e) vie du bail vous contactera par la suite afin de remplir l'autorisation SEPA

FORMATION « Potager Naturel »

Une formation sur le thème du « Potager Naturel » a été proposée aux « Locataires jardiniers » de nos résidences ayant un jardin partagé, Bavière et « Les Jonquilles ». Cet atelier, dispensé par M. Bichon, formateur en jardin naturel, a été l'occasion pour les locataires participants, de se perfectionner aux rudiments du jardinage. Conseils, plantations et techniques ont été partagés durant ce moment d'échange et de convivialité.

CHAQUE DECHET A SA POUBELLE



STOP AUX INCIVILITES

BIEN VIVRE ENSEMBLE



Décret R-635-6 et R-632-1 du code pénal : Tout dépôt de déchets sauvages pourra faire l'objet de poursuites dont une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros

LA CARTE DE DECHETTERIE EST GRATUITE ! DEMANDEZ-LA !

(renseignements : <https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/dechets/les-dechetteries>)

Cinq déchetteries sont à votre disposition :

- à Saulce sur Rhône : la déchetterie du LOGIS NEUF, chemin du Broquet
- au Nord de Montélimar : la déchetterie des LÉONARDS, chemin des Léonards
- au Sud de Montélimar : la déchetterie des PRÉSIDENTS, boulevard du Président René-Coty
- à Montboucher-sur-Jabron : la déchetterie des CONSTANTINS, chemin de Vermonon
- à La Laupe : la déchetterie de LA LAUPE, quartier Roussas

Montélimar-Agglomération-Habitat SAEMIL
3, place Georges Clémenceau - Pracomtal
BP 293

26207 MONTÉLIMAR Cedex
Tél: 04.75.01.69.80 / contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr
Site internet: www.montelimar-agglomeration-habitat.fr
f www.facebook.com/montelimar-habitat



CARTE DECHETERIE :

La carte de déchetterie est gratuite !

Vous pouvez effectuer votre demande en ligne sur www.montelimar-agglo.fr ou à Montélimar Agglomération, Maison des Services Publics, 1 av. St Martin à Montélimar 04 75 00 64 41 Cinq déchetteries sont à la disposition des habitants et des professionnels de l'agglomération, mais attention ! Pour toute visite et dépôt de déchets, une carte d'accès est obligatoire.

Rendez-vous sur le site de l'Agglo pour plus de renseignements : www.montelimar-agglo.fr

Pour nous joindre :
ACCUEIL DU PUBLIC

du lundi au jeudi :
de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30 (accueil physique)
de 8h15 à 12h et de 13h à 17h (accueil téléphonique)
le vendredi : de 8h à 12h
Tél. 04 75 01 69 80

Réclamation technique :
numéro vert 0800 300 666
gratuit fixes et portables
Aux heures d'ouverture de MAH

Astreinte technique 06 71 27 91 78
Attention : numéro réservé aux urgences

contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr
Montélimar-Agglomération Habitat
Tour H - 3 place Clemenceau - BP 293
26207 Montélimar Cedex

Directeur de la publication : Norbert Graves
Rédaction : Lynda Tomas - Joëlle Berard
services de Montélimar - Agglomération Habitat
Photos : Lynda Tomas - Joëlle Berard - AdobeStock
PAO et impression : imprimerie Bayle Montélimar
Papier recyclé - ISSN : 2801-1597 - Tirage 2000 ex
Périodique

LES CABANES A CHATS

Trois nouvelles installations de cabanes à chats ont eu lieu sur le patrimoine de MAH, deux à Pracomtal, après le Bâtiment A, aux Bâtiments C et D ainsi que la résidence « Le Diplodocus » sont aujourd'hui des nouveaux points de nourrissage destinés aux chats errants/ libres.

Ces cabanes permettent aux chats d'avoir un logis afin de les protéger du froid en période hivernale. Montélimar-Agglomération Habitat, en partenariat avec l'association « SOS 4 pattes en détresse » a installé au total, 8 points de nourrissage sur ses résidences : Georges Brassens, Montlouis, Les Champs, Les Amandiers et Pracomtal Bat A/C/D et depuis décembre 2022 à Nocaze, résidence

« Le Diplodocus ». D'autres verront le jour en concertation avec les locataires. L'association « SOS 4 pattes en détresse » avec ses nourrisseurs de proximité, aident les chats au quotidien : nourrissage, soins, stérilisation, ceci, afin de lutter contre la prolifération de chats.

Il est rappelé aux locataires de ne pas nourrir les chats aux points de collecte des ordures ménagères, ceci afin de ne pas attirer des animaux nuisibles, mais aussi pour faciliter le nettoyage des agents.

Il est rappelé aux propriétaires de chat, qu'il est de leur responsabilité de faire stériliser leur animal de compagnie !

PROJECTION L'OURS ET LE ROITELET

En partenariat avec le centre social Colucci, la Compagnie Emilie Valantinou et MAH, ont organisé une représentation du spectacle tout public familial en ombres murales géantes « L'Ours et le Roitelet » à eu lieu le vendredi 9 septembre 2022, au sein de la cour du Bâtiment A de Pracomtal.

Cette proposition s'inscrit dans le dispositif culturel de la DRAC AURA : un Été Culturel 2022.



MAITRISE D'ENERGIES

Dans le cadre du SLIME (service locale d'intervention en maîtrise de l'énergie) piloté par le département de la Drôme, le CEDER peut réaliser des visites à domicile pour vous aider à mieux comprendre et contrôler vos factures d'énergie.

Qui est le CEDER ?

Le CEDER est une association basée à Nyons qui travaille pour les économies d'énergie dans les bâtiments depuis 1981. Les techniciens du CEDER sont neutres et objectifs. Ils ne sont pas aux services d'entreprises commerciales, de fournisseurs d'énergie ou de votre bailleur.

Pourquoi une visite ?

Si vos factures d'énergie sont trop élevées ou que vous n'arrivez pas à vous chauffer correctement dans votre logement, une visite à domicile peut être utile.

La visite du logement permet d'identifier les principales sources de consommation d'énergie (chauffage, eau chaude, appareils de cuisine ou de loisirs...). Cela peut permettre d'identifier un problème spécifique (appareil qui fonctionne mal...) et ainsi, apporter des solutions adaptées.

Pour plus de renseignements, contactez M^{me} Tomas de Montélimar-Agglomération Habitat, au 04.75.01.69.80.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le vendredi 25 novembre 2022 se tenait la journée internationale pour la lutte contre la violence faite à l'égard des femmes.

L'occasion de vous rappeler les contacts utiles :

- Le 3919 : le numéro national d'écoute anonyme et gratuit disponible 7j/7 du lundi au vendredi de 9h à 22h et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.
- Le 17 : Police
- Le 114, par sms
- Le site : stop-violences-femmes.gouv.fr

De nombreux acteurs participent à l'accompagnement des femmes victimes de violences : associations, Etat, commissariat/ gendarmerie, psychologues et structures de logement social, soignants, avocats.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site du gouvernement :

ArretonsLesViolences.gouv.fr

Source : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>



DES PROFESSIONNELS SONT ENGAGÉS À VOS CÔTÉS



TOUS MOBILISÉS
CONTRE LES
VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES

#NeRienLaisserPasser
Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :
ArretonsLesViolences.gouv.fr

ARRETONS
LES
VIOLENCES
2019
NUMÉROS
D'URGENCE
C17 114



<https://www.facebook.com/montelimar.habitat>

www.montelimar-agglomeration-habitat.fr